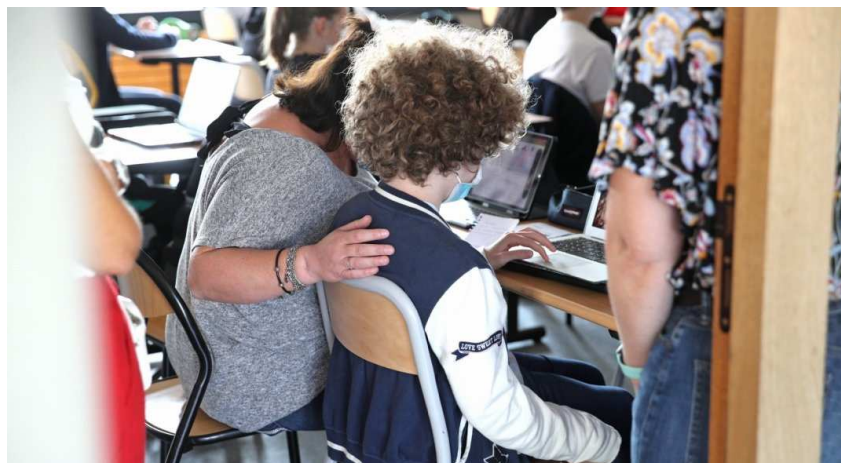


L'amélioration de la scolarisation des élèves handicapés est perçue...

7-9 minutes

Deux ans après la remise du rapport de la commission d'enquête sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école, trois quarts de ses 57 recommandations sont mises en œuvre ou en cours d'application, constate Jacqueline Dubois, le 23 juin 2021. Chargée d'un [rapport de suivi](#), la députée relève le manque de pilotage concernant le recueil d'informations relatives aux élèves nécessitant un accompagnement et d'outils permettant d'ajuster "l'offre à la demande". La perception, sur le terrain, de l'amélioration des modalités d'inclusion des élèves est "mitigée".



Le cadre d'emploi des AESH doit être clarifié, estime la députée Jacqueline Dubois (LREM, Dordogne) dans son rapport présenté le 23 juin 2021 sur la mise en œuvre des recommandations de la commission d'enquête sur la scolarisation des enfants en situation de handicap. MaxPPP

L'amélioration de la scolarisation des élèves en situation de handicap s'apprécie non seulement quantitativement mais également qualitativement, expose Jacqueline Dubois (LREM, Dordogne) dans son [rapport](#) sur la mise en œuvre des recommandations de la commission d'enquête sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école ([lire sur AEF info](#)), présenté le 23 juin 2021 à l'Assemblée nationale. Parmi les 57 recommandations présentées en 2019, il était notamment suggéré de "vérifier si la progression quantitative du nombre d'élèves [poursuivant leur scolarité dans un milieu ordinaire] s'était accompagnée d'un saut qualitatif" ([lire sur AEF info](#)).

D'un point de vue numérique, entre la rentrée 2017 et celle de septembre 2021, le nombre de ces enfants scolarisés va passer de 320 000 à "plus de 400 000", salue la députée. Sur la même période, le nombre d'AESH progresse de 92 000 à 120 000.

Patrick Fontaine, IEN, conseiller technique ASH du recteur de Paris, cité dans le rapport, avance plusieurs raisons pour expliquer la progression "continue de la scolarisation des élèves en situation de handicap", qui ont besoin ou non d'un accompagnement : "migration, stratégies familiales, insuffisance de la prise en compte des troubles du langage dès le plus jeune âge".

Perception mitigée des améliorations

Parallèlement, les modes de scolarisation se diversifient : création de nouvelles Ulis, d'unités d'enseignement externalisées, d'équipes mobiles d'appui à la scolarisation ([lire sur AEF info](#)). Les modalités de prise en charge de ces élèves se sont améliorées. La perception de cette situation reste toutefois "mitigée" sur le terrain, relève Jacqueline Dubois. En dépit d'"efforts inédits", il serait "illusoire de considérer que toutes les difficultés ont été relevées", souligne-t-elle.

Le principal segment d'améliorations concerne la scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire. "Les propositions sont en cours de mise en œuvre", affirme l'élue. S'agissant toutefois plus particulièrement de la formation des enseignants, elle dresse "un constat positif mais nuancé" : "il conviendrait d'augmenter le nombre de professeurs référents" ou encore "les échanges entre pairs", suggère-t-elle.

Cadre d'emploi et modalités de financement des AESH

Le bilan est nettement moins enthousiaste concernant les "accompagnants" : "près de 50 % des propositions [du rapport de 2019] ne sont pas mises en œuvre", regrette la députée alors que ces personnels "sont, aujourd'hui, les garants de l'école inclusive". Elle rappelle que "des travaux visant à améliorer le niveau de rémunération et à garantir sa progressivité sont [...] en cours, au travers d'une réflexion sur l'éventuelle évolution de la grille indiciaire, aujourd'hui très écrasée" ([lire sur AEF info](#)).

Les dispositions de la loi pour une école de la confiance ([lire sur AEF info](#)) et de la circulaire relative à l'école inclusive ([lire sur AEF info](#)) portant sur la formation des AESH sont "à poursuivre" : "pour certains collectifs d'AESH, la formation de 60 heures, qui n'est délivrée qu'après la prise de poste, n'est pas encore suffisante", relève l'élue.

Malgré des "avancées" en cours et "qui doivent être poursuivies" concernant la "connaissance des profils des AESH et une

clarification de leur cadre de gestion", le rapport fait état d'"enjeux cruciaux [qui] doivent être rapidement traités". En premier lieu, celui du cadre d'emploi.

Les AESH sont, pour l'heure, soumis à deux types de contrat : l'un, avec l'État dans le cadre du titre II ("dépenses de personnel", notamment celui du programme 230 de la mission Enseignement scolaire de la L.F.), l'autre avec les EPLE hors titre II. Le type de contrat varie selon les fonctions qu'ils exercent : aide individuelle/aide mutualisée ou d'appui à des dispositifs collectifs de scolarisation. "Il faudrait aller vers un seul type de contrat" avec "un statut unique commun" aux ministères recruteurs, plaide Jacqueline Dubois. Cela permettrait "un meilleur suivi des recrutements de ces personnels".

Autre enjeu : le temps périscolaire. Si le rapport de 2019 préconisait de mettre "explicitement à la charge de l'État" le financement de l'accompagnement des élèves handicapés sur les temps péri et extra-scolaires, un arrêt du Conseil d'État ([lire sur AEF info](#)) retient pour sa part le principe de la prise en charge de cet accompagnement par les collectivités territoriales. Bien que trois options soient proposées, "des inquiétudes naissent de cette décision en raison de la complexité de mettre en œuvre des mécanismes adaptés à chacune commune [...] et ce avant la rentrée scolaire", souligne le rapport.

Formalisation de la "coopération" entre établissements médico-sociaux et éducation nationale

L'élue note une "augmentation constante de demandes d'accompagnement" de la part des MDPH. Afin d'y faire face, elle recommande de travailler "sur le pilotage pour une meilleure répartition des moyens", afin d'apporter "des réponses aux besoins au plus près des élèves et de leur famille". En outre, "il pourrait être intéressant qu'à partir du mois de mars, les notifications de la MDPH soient prises en compte pour la rentrée scolaire suivante".

Sur ce point, un projet de décret dit de "coopération" entre les établissements médico-sociaux et l'éducation nationale est en cours de finalisation, sous la supervision du secrétariat d'État chargé des personnes handicapées. "Ce décret comporterait, en effet, une obligation pour les rectorats et les ARS de se doter d'une programmation commune en matière de développement de solutions de scolarisation partagées sur la base d'un diagnostic des besoins de leur territoire et des besoins de solutions d'accompagnement non pourvus", avance Jacqueline Dubois.

Des recommandations en attendant l'évaluation des pial

La présentation de la députée a donné l'occasion d'aborder le sujet des Pial, source d'inquiétudes et de critiques de la part de syndicats (lire sur AEF info [ici](#) et [là](#)). Si elle "entend" les remarques des accompagnants, Jacqueline Dubois présente, pour sa part, ces pôles comme "une opportunité de donner, sur du temps long, un contrat à un accompagnant" mais aussi "une avancée à évaluer pour en garantir le succès".

Selon elle, le dispositif est salué par les directeurs d'école et de nombreuses familles. Mais "tout dépend du périmètre" géographique couvert par le pôle et du nombre de personnes engagées dans la coordination. "Une cinquantaine, c'est bien", juge-t-elle. Il n'en reste pas moins que l'heure de l'évaluation des Pial n'est pas encore venue compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur leur fonctionnement.

La députée propose aussi :

- de mutualiser l'accompagnement au sein d'une même classe ou d'un même établissement
- l'arrêt de "toute velléité" de plafonner le nombre d'heures d'accompagnement par élève bénéficiant d'une notification d'accompagnement "mutualisé"
- la clarification de la chaîne hiérarchique.